

**CONCOURS INTERNE
AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL**

SESSION 2021

RESOLUTION D'UN CAS PRATIQUE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un·e agent·e de maîtrise territorial·e dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle la/le candidat·e concourt.

Durée : 2 heures
Coefficient : 3

**SPÉCIALITÉ : HYGIENE ET ACCUEIL DES ENFANTS DES ECOLES
MATERNELLES OU DES CLASSES ENFANTINES.**

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- L'utilisation d'une calculatrice électronique programmable ou non-programmable sans dispositif de communication à distance est autorisée.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 19 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

- Le candidat s'il traite les questions dans un ordre différent prendra le soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre.
- Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas ...
- Seuls les documents comportant la mention :
« DOCUMENT A COMPLETER ET A JOINDRE A VOTRE COPIE DE CONCOURS ».
seront ramassés et agrafés à votre copie de concours.
Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif sur ce document (Nom, N°, etc.).

Vous êtes agent de maîtrise territoriale au sein de la direction l'Education en charge des affaires scolaires et de la gestion du périscolaire, de la commune de Techniville (10 000 habitants).

Vous encadrez une équipe composée de 5 A.T.S.E.M.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, le directeur général des services, vous demande en tant qu'encadrant, de réfléchir à la mise en œuvre, d'une fiche prévention générale, à destination des agents que vous encadrez, pour contribuer à l'amélioration de l'organisation interne de la direction.

Il vous demande de répondre aux questions suivantes :

- Question 1** Comment allez-vous procéder pour construire cette fiche prévention ? (5 points).
- Question 2** Quels seront les grands thèmes abordés ? Développez chaque thème (5 points).
- Question 3** Justifiez notamment de la démarche et de la nécessité de formations pour vos agents tout en maintenant l'activité du service (5 points).
- Question 4** **4.A** Décrivez de manière générale ce qu'un document unique d'évaluation des risques professionnels ?
4.B Le risque sanitaire peut-il figurer dans ce document ?
(5 points).

Liste des documents :

- Document 1** **« Protocole sanitaire : guide relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires dans le contexte covid 19 à compter de la rentrée scolaire 2020-2021 ».**
Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports - Juillet 2020
- 7 pages.
- Document 2** **« Recommandations de la Commission Centrale Hygiène, Sécurité et Conditions de travail (CCHSCT) du conseil supérieur de la fonction publique de l'état ».**
fonctionpublique.gouv.fr - Consulté en septembre 2020 - 8 pages.

Document 3 « Vernou-la-Celle-sur-seine : après deux cas de covid, le maire ferme le groupe scolaire ».
Leparisien.fr - Julie Olagnol - Septembre 2020 - 1 page.

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.